

CALAMITES AGRICOLES

Pluies et inondations des 15 et 16 juillet 2018

Direction
Départementale
Des Territoires et de la
Mer
Pyrénées-Atlantiques

Service Production
Economie Agricole

ATTESTATION DE REMISE EN ETAT DES PARCELLES AGRICOLES

**Attestation à retourner dès l'achèvement des travaux à
l'adresse indiquée en bas de page**

<u>Exploitation individuelle</u>	<u>Sociétés (GAEC, EARL, SCEA...)</u>
N°PACAGE : 064.....	N°PACAGE : 064.....
Nom :.....	Raison sociale :.....
Prénom :.....
Adresse :.....	Adresse :.....
.....
Téléphone :.....	Téléphone :.....

J'atteste avoir procédé à la remise en état des biens déclarés sinistrés de mon exploitation, suite aux intempéries des 15 et 16 juillet 2018 par les moyens propres de l'exploitation ou par recours à l'entraide :

- Remise en état du sol (nivellement, broyage)
- Remise en état de prairie
- Nettoyage des parcelles agricoles encombrées
- Curage des fossés
- Remplacement clôtures (préciser le nombre d'heures consacrées :h)
 - matériel (piquets, fils..) achetés [fournir factures acquittées]
 - matériel en stock
- Autres (à préciser).....

Je m'engage à employer la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles sur l'exploitation.

Je m'engage à me soumettre à tout contrôle de l'administration pour vérification de ces travaux.

Fait à, le

Signature
(tous les associés pour les GAEC)

horaires d'ouverture :
8h30 – 12h00
14h00 – 16h30

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
Cité administrative – Boulevard
Tourasse –
CS 57577 - 64032 Pau cedex
téléphone :
05 59 80 86 00
télécopie :
05 59 80 87 01

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr>